

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 16 septembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : 673/2025/FVE

**Conseil d'Administration du 26 septembre 2025**

**Sujet : Tarifs DEUST Webmaster et Licence Professionnelle Métiers de l'Informatique – Applications Web pour l'année universitaire 2025-2026.**

Les tarifs de la Faculté des Sciences et Techniques pour les formations DEUST Webmaster et Licence Professionnelle Métiers de l'Informatique – Applications Web pour l'année universitaire 2025-2026 sont les suivants :

Diplôme	Offre de formation 2025-2026	Parcours-type	Lieu de formation	Droits d'inscription 2025-2026	Tarif formation professionnelle continue 2025-2026	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observation
DEUST	Webmaster	Spécialité webmaster (à distance, en 2 ans – tarif annuel)	Faculté des Sciences et Techniques – à distance	178,00 €	2 000,00 €	Oui	4 500,00 €	
Licence Professionnelle	Métiers de l'Informatique Applications Web 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années		Faculté des Sciences et Techniques – à distance	178,00 €	2 000,00 €	Non	6 700,00 €	
Licence Professionnelle	Métiers de l'Informatique Applications Web 3 <sup>ème</sup> année		Faculté des Sciences et Techniques – à distance	178,00 €	2 250,00 €	Oui	6 700,00 €	CPF mobilisable uniquement pour la 3 <sup>ème</sup> année

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 27

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Limoges, le 26 septembre 2025

**Le Président de l'Université**

**Vincent JOLIVET**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2025.  
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 29 septembre 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

***Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges***